

La tribune libre

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé**

Band (Jahr): **16 (1954)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La folie est brève, les regrets éternels . . .

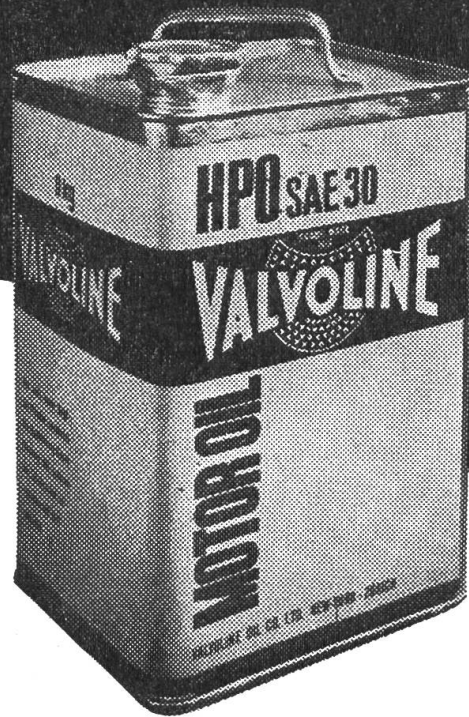
C'est à ce vers connu que je songeais récemment, alors que j'avais pris place dans une salle de tribunal (seulement en qualité d'auditeur, Dieu soit loué !). L'affaire que l'on jugeait avait deux paysans honorables pour protagonistes. Leurs avocats les assistaient. Peu de temps auparavant, ils étaient encore d'excellents voisins, s'entraidant sans se faire prier en cas de besoin. Les voilà aujourd'hui en justice, dressés face à face comme deux ennemis: A. comme plaignant, B. comme défendeur. De quelle façon en sont-ils arrivés là? A. pria un jour B., qui était propriétaire de tracteur, d'aller livrer une récolte à un acheteur avec son tracteur et une remorque. B., serviable comme toujours, se déclara d'accord et le transport eut lieu le lendemain. A. s'assit sur la remorque, devant, après qu'une place eut été aménagée auparavant. Le convoi routier se mit en branle et roula sur une bonne route de campagne. A un moment donné, le conducteur se crut interpellé par son voisin. Il tourna légèrement la tête afin de pouvoir mieux entendre . . . mais ne perçut rien. Il regarda alors en arrière et vit que A. n'était plus sur la remorque. Après avoir stoppé sa machine, il descendit et aperçut son voisin étendu sur la route à quelques centaines de mètres de là, comme mort. Il se dirigea vers lui et appela à l'aide. A. était tombé de la remorque et ne sait encore aujourd'hui comment cela s'est produit. Le médecin accouru sur les lieux constata une fracture de la jambe ainsi que d'autres lésions corporelles de caractère grave. L'accident fut annoncé à la compagnie d'assurance, selon la règle. Les frais médicaux et d'hospitalisation se montèrent à une somme considérable. La compagnie qui assurait la responsabilité civile du conducteur de tracteur n'admit pas qu'il y eût eu faute de ce dernier, donnant pour motif qu'il s'était agi d'un transport agricole ordinaire et que c'était l'assureur de A. qui était en cause. La compagnie qui assurait ce dernier ne versa cependant que 300 frs sur le montant global des frais médicaux et d'hôpital, et c'est ce qui marqua le début du litige. A. actionna B. en dommages-intérêts.

Si A., qui est d'un certain âge, avait examiné attentivement les conditions de son assurance agricole au cours des années, et conclu un nouveau contrat . . . ; si B. avait exigé que son «passager» fût assis à l'arrière de la remorque, et non pas à l'avant . . . , on aurait ainsi évité un procès et aussi une querelle entre voisins, ce qui est encore pire.

Le poète avait raison: la folie est brève, les regrets éternels. Cette vérité pourrait être énoncée également de cette façon à l'usage de l'homme moderne:

- 1) Ne sois pas négligent en matière de documents et d'écritures.
- 2) Réfléchis bien avant d'agir.

Rr.



Si vous voulez vraiment avoir un tracteur de toute confiance

vous n'utiliserez certainement pas la première marque d'huile venue !
Choisissez donc VALVOLINE, le lubrifiant qui protège le moteur et en augmente le rendement.



VALVOLINE

